

COMPTE-RENDU
de la 20^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 2 février 2023



Objet : 20^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 2 février 2023, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt sept janvier deux mille vingt-trois adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Etienne BANHOLZER, Bernard CLAVE, Pierre-Jean DIDIOT, Ludovic ESTREICH, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Christophe THIEL, Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivée au point 6.1), Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Nicole BOURESY-DORKEL, Murièle BREITENBACH, Carole DIDIOT, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR (arrivée au point 6.1), Sébastien JUNG, Christine MARCHAL, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Jean-Claude VOGEL.

Procurations: Dominique GEY ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Sonia BUR ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Cyrille FETIQUE ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Marielle ALLARD ayant donné pouvoir à Pascal WEISSLINGER, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Stéphanie BEDE-VÖLKER, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Anne-Marie HENRY ayant donné pouvoir à Jeannine QUODBACH, Maxime TRITZ ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Gilles LE BORGNE suppléant de Bernard FOUILHAC-GARY, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Fabien PEIFER suppléant de Michaël WEBER.

Excusés : Lucien DORSCHNER, Anne FOLNY, Jean-Luc NEUMANN.

Absents non excusés : Hervé RUFF, Pascal TARILLON, Alain BARDA, Irène BERG, François BOURBEAU, Régis BRUCKER.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines

Mme Béatrice KEMPENICH, Directrice des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 8 décembre 2022 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 2 février 2023

01. Administration générale

01.1 *Modification des délégations du Président permettant l'octroi d'une subvention d'un montant inférieur à 5 000 €*

Décide

à l'unanimité des voix,

De charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, la possibilité d'octroyer des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €.

03. Ressources humaines

03.1 *Convention de mise à disposition de Mme JAMING-METZGER - SMAS*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de mise à disposition relative à Mme Géraldine JAMING-METZGER, Éducateur des APS principal de 2^{ème} classe, auprès du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, à temps complet, avec effet au 06 février 2023 pour une durée initiale jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an jusqu'au 31 décembre 2025 ;

D'autoriser le Président, ou le premier Vice-président Marc Zingraff, à signer ladite convention, ses avenants éventuels et les renouvellements jusqu'au 31 décembre 2025 ;

De procéder au recouvrement de la rémunération et des charges patronales dues par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines pendant la durée de la mise à disposition, conformément aux modalités prévues par ladite convention.

03.2 *Rapport de l'année 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en 2022 en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

05. Affaires transfrontalières

05.1 Désignation d'un délégué pour le comité de sélection de la zone fonctionnelle du GECT Sarrebruck Moselle Est

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Roland ROTH en tant que délégué communautaire titulaire au sein du comité de sélection de la zone fonctionnelle du GECT Eurodistrict SaarMoselle,

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

06. Développement économique

06.1 Attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des Entreprises (A2I) : enveloppe 2023

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

De fixer le montant annuel de l'enveloppe 2023 consacrée au dispositif d'Aide Intercommunale à l'Investissement à 100 000 €,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe Développement économique de l'exercice 2023,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Messieurs Roland ROTH, Jean-Claude CUNAT, Marc ZINGRAFF et Hubert BOURING, membres de la commission d'attribution des aides ne prennent part ni au débat ni au vote.

07. Petite enfance

07.1 Projet Babylingua : avenant à la convention de coopération avec la Ville de Sarrebruck

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant à la convention de coopération entre la Ville de Sarrebruck et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences portant réalisation et fonctionnement d'une crèche transfrontalière, ainsi que ses annexes, tels qu'ils sont annexés à cette présente délibération,

De confirmer ainsi une participation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sur fonds propres, subventions déduites, de 644 653,87 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

08. Tourisme

08.1 *Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la CASC et l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la CASC et l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences, jointe en annexe à la présente délibération,

D'autoriser le Président :

- A signer la convention d'objectifs et de moyens jointe au projet de délibération,
- A prendre connaissance du budget primitif de l'Office de Tourisme,
- A solliciter le renouvellement des labels et classements octroyés à l'Office de Tourisme : classement en 1ère catégorie, label « Qualité Tourisme » et label « Tourisme et Handicap ».

08.2 *Cotisation à l'association VITA FUTURA*

Décide

à l'unanimité des voix, 2 ne prennent pas part au vote

D'approuver le versement d'une contribution annuelle de 10 000 € à l'association VITA FUTURA en 2023, 2024 et 2025,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 6281 « Concours divers » et que les crédits seront inscrits aux budgets 2023, 2024 et 2025,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. Roland ROTH et M. Jean-Luc LUTZ ne prennent part ni au débat ni au vote.

09. Urbanisme

09.1 *Approbation du bilan annuel d'exécution 2021 de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE)*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le compte-rendu annuel d'activité de l'EPFGE arrêté au 31 décembre 2021,

D'autoriser le Président à signer le document joint à la présente délibération.

10. Habitat

10.1 Avenant à la convention de groupement de commande relative au suivi-animation mutualisé OPAH et OPAH-RU

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à la mission de suivi-animation mutualisée OPAH et OPAH-RU entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Ville de Sarreguemines ci-annexé,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet,

10.2 Bilan annuel du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le bilan annuel 2022 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences tel qu'annexé à la présente délibération.

16. Politique de la ville

16.1 Convention pluriannuelle 2023-2026 avec la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix, 7 ne prennent pas part au vote

D'approuver la convention pluriannuelle 2023-2026 entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Mission Locale du Bassin de Sarreguemines, jointe à la présente délibération,

De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et suivants,

D'autoriser le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Christiane HECKEL, Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR et M. Franck PHILIPPI ne prennent part ni au débat ni au vote.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Convention avec la Région Grand Est pour la mise en œuvre du programme SARE

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Région Grand Est relative à la mise en œuvre du programme SARE pour les années 2022 et 2023,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget principal au compte 74 et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la présente convention et à assurer son exécution.

23.2 Convention de partenariat avec GRDF 2023-2025

Décide
à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et GRDF.

23.2 Convention de partenariat avec GRDF pour l'appel à projet territoires engagés gaz vert

Décide
à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de partenariat concernant les nouveaux projets innovants menés par les territoires en faveur des gaz verts entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et GRDF.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH



Les Conseillers Communautaires
(Voir liste de présence)

Le Secrétaire